



الحقوق اللغوية
ЯЗЫКОВЫЕ ПРАВА
DERECHOS LINGÜÍSTICOS
DROITS LINGUISTIQUES
语言权
LINGUISTIC RIGHTS



Déclaration de l'Association Universelle d'Espéranto
(Universala Esperanto-Asocio, UEA)
lors de la 6ème session du
Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones
EMRIP/MEDPA-6, Palais des Nations, Genève, 8-12 juillet 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers participants, saluton! Тоа ó bari! Aloha! Good afternoon! Jó napot kívánok! Здравствуйте!

Je m'appelle Stefano Keller, je représente l'association mondiale des défenseurs des droits linguistiques, l'Universala Esperanto-Asocio (UEA), dont les membres utilisent, depuis plus de 125 ans, l'Espéranto, langue équitable et neutre, pour la communication interethnique, afin de mettre chacun sur un pied d'égalité.

Dans le cadre du point du jour: étude sur l'accès à la justice dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, j'aimerais présenter un exemple typique des problèmes soulevés lors de la mise en pratique des lois sur la langue.

Selon la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
Article 13

1. Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour nommer les communautés, les lieux et les personnes.
2. Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris lors de procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés.

Malheureusement, même dans les pays qui disposent de lois positives concernant l'utilisation des langues des peuples indigènes, autochtones, la réalisation pratique des droits linguistiques reste à désirer. Dans le cas que je vous présente maintenant, il s'agit d'un citoyen de Suède, membre du peuple autochtone Sami. D'après la loi suédoise concernant la langue, il aurait le droit d'utiliser sa langue maternelle dans les contacts oraux ou écrits avec une autorité publique, qui dans ce cas est le bureau de l'assurance sociale. Cette personne nous a contactés pour présenter ses difficultés à faire valoir ses droits selon les lois en vigueur dans le pays. A fin avril, il a fait la demande écrite pour recevoir un formulaire simple en sami, en s'adressant à cette assurance dans la langue sami. Mais, au lieu de recevoir une réponse adéquate à sa demande, il n'a reçu que des réponses, avec retards, contenant des rappels au sujet des langues à utiliser dans ses correspondances, notamment le suédois ou l'anglais, ceci en mépris des lois en vigueur. Et même deux mois après la première demande envoyée, il n'a toujours pas reçu de réponse adéquate de la part de ce bureau public. Il s'agit là de violation de la loi linguistique de la Suède.

Les personnes autochtones doivent souvent passer par un chemin long et difficile, avant de pouvoir faire valoir leurs droits pourtant assurés par les lois du pays.

Nous allons probablement vers un moment de l'histoire, où il faudra élaborer une nouvelle version de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui incluera également les devoirs de l'homme au sujet du respect de ces droits.

Un autre problème à soulever au sujet du respect des droits linguistiques concerne les réunions des différents mécanismes et organes de l'ONU. Même ici, pendant notre session MEDPA/EMRIP actuelle, où à plusieurs occasions, des documents sont distribués dans la salle, on peut constater une forme de laisser-aller ou de minimisation de l'aspect linguistique.

La plupart des documents distribués ou déposés sont disponibles dans une seule langue, l'anglais. Ceci est inacceptable dans le fonctionnement d'une organisation qui se veut mondiale. Le monde entier ne parle pas que l'anglais et l'ONU a six langues officielles des 6'000 existantes dans le monde. Alors, par respect des natifs d'au moins 5 autres langues officielles, ce minimum d'équité devrait être respecté ici.

En parlant d'organisation internationale et de relations entre les états, j'aimerais mentionner l'exemple du Gouvernement de l'Indonésie, dont le représentant, M. Pribadi Sutiono a annoncé lors du récent congrès indonésien de l'espéranto, que l'Indonésie a l'intention d'introduire l'enseignement de l'espéranto dans le programme de formation de diplomates. Notre organisation, Universalá Esperanto-Asocio félicite vivement le gouvernement de l'Indonésie pour cette décision avant-gardiste.

L'utilisation de l'espéranto dans les contacts interethniques contribue au maintien de la diversité linguistique et culturelle dans le monde, dont la *perte croissante actuelle est alarmante*. L'utilisation d'une langue neutre et facile à apprendre, comme l'Espéranto dans la communication internationale, signifie une démonstration de respect vis-à-vis de tous peuples, langues et cultures du monde.

La communication équitable sera également le thème du 98e congrès mondial de l'espéranto, qui se tiendra à Reykjavik, en Islande, le mois prochain, avec la participation de plus de 1'000 personnes en provenance de 5 continents, de 55 pays, qui se comprendront les uns les autres sans interprètes, sans difficultés, car ils vont tous parler l'espéranto. Vous y êtes cordialement invités.

Dankon pro via atento - je vous remercie de votre attention – thank you very much for your attention. Merci beaucoup pour les interprètes. Et un salut pour les amis qui communiquent en langue des signes [salutation en langue des signes].

🔊 ▶ <http://www.linguistic-rights.org/sonoj/Declaration-de-l-Association-Universelle-d-Esperanto-UEA-6e-session-Mecanisme-d-Experts-sur-les-Droits-des-Peuples-Autochtones-EMRIP-MEDPA-6-Palais-des-Nations-Geneve-8-12-juillet-2013.mp3> - <http://goo.gl/iTHDW>

**Esperanto 1887-2012: 125 Years of
Equitable Communication Among the Peoples of the World**
Welcoming words to the UEA publication of
"125 years of Esperanto"
by Rita IZSÁK
UN Independent Expert on minority issues
<http://www.linguistic-rights.org/esperanto-125/>



www.uea.org | www.droits-linguistiques.org | www.esperanto.net | www.lernu.net